

THEME	NIVEAU	NATURE	DATE	AUTEUR	Lieu
Conseil	Cfg-OA	PV	23/06/2017		Cfg-OA

## 1. APPROBATION DES PV

Vu l'absence du quorum requis pour vote lors de la réunion du 19 mai 2017, le point 1.1 de l'ordre du jour de cette réunion fait l'objet d'une seconde délibération.

### 1.1. [Approbation du P-V du 21 avril 2017](#)

Au point 3.3, un membre souhaite apporter la modification suivante dans la phrase « *Le Conseil de Liège a donc décidé de bloquer la reprise de mission pendant 3 mois* » : le terme « *a donc décidé de* » doit être remplacé par « *a réussi à* ».

Il souhaite également que pour le point 3.3., un ajout soit apporté dans la décision : « ..... pour que les assesseurs juridiques fassent parvenir au Cfg-OA leurs réflexions relatives aux articles du code de déontologie et en particulier l'article 26 ainsi que leurs suggestions afin de rendre celui-ci plus contraignant ».

DECISION (du 19 mai 2017) : le PV de la séance du 21 avril est approuvé (par les membres présents lors de la séance concernée) et ce sous réserve des 2 remarques susvisées.

SECOND VOTE : le PV de la séance du 21/04/2017 est approuvé (par les membres présents lors de la séance concernée) et ce sous réserve des 2 remarques susvisées.

### 1.2. [Approbation du P-V du 19 mai 2017](#)

DECISION : le PV de la séance du 19/05/2017 est approuvé (par les membres présents lors de la séance concernée).

## 2. COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

### 2.1. [Chambre wallonne](#)

POUR INFO : ce point n'est pas abordé.

### 2.2. [Table ronde « statut social »](#)

DÉCISION : le Cfg-OA décide de :

- solliciter les universités afin d'obtenir des chiffres concernant les étudiants diplômés sortants chaque année ;
- demander aux services de l'Ordre de sortir les statistiques des stagiaires qui s'inscrivent à l'un des tableaux de l'Ordre à l'issue de leur stage ;

- constituer un GT « statut social » dont l'objet est de finaliser la collecte d'informations (législations sociales, aides à l'emploi, etc.) et de proposer un canevas de communication aux architectes des informations pertinentes sur les différents statuts possibles d'architecte.

### 2.3. [GT « Loi du 20 février 1939 »](#)

DÉCISION : le Cfg-OA décide de :

- ne pas donner accès à la profession d'architecte aux ingénieurs civils en construction sauf si ceux-ci effectuent une formation complémentaire ou évidemment, via le système des passerelles, obtiennent un diplôme d'architecture ;
- maintenir l'article 4 en l'état mais d'y annexer les missions telles que reprises dans la plaquette « L'architecte et ses missions » validée par le Cfg-OA ;
- maintenir l'incompatibilité légale existante entre les professions d'architecte et d'entrepreneur ;
- valider la proposition de modification de l'article 10 du GT
- demander au GT de se pencher sur une proposition de recommandation sur la promotion immobilière.

### 2.4. [GT « Assurances »](#)

La loi du 31 mai 2017 relative à l'assurance obligatoire pour tous les acteurs du secteur de la construction (entrepreneurs compris) a été publiée au Moniteur belge le 9 juin 2017 pour une entrée en vigueur le 1 juillet 2018 !

Le cabinet BORSUS vient de communiquer un nouvel avant-projet de loi relatif à l'assurance obligatoire pour tous les prestataires de services intervenant dans l'acte de construire. Cet avant-projet de loi (qui peut être qualifié de réparateur à la loi du 31 mai 2017) a pour objectif d'élargir la couverture d'assurance qui fera l'objet d'une obligation légale.

Le texte de l'avant-projet de loi comme celui de l'exposé des motifs, outre diverses erreurs, manque manifestement de précision sur précisément l'étendue de la couverture d'assurance : la garantie décennale est-elle incluse dans l'obligation d'assurance ?

La question mérite d'être posée : l'exposé des motifs semble exclure la garantie décennale mais le texte de l'avant-projet paraît l'inclure.

La réponse à cette question a des conséquences juridiques importantes dans la mesure où si l'obligation d'assurance comprend la garantie décennale, la discrimination relevée par la Cour Constitutionnelle dans son arrêt de 2007 serait réintroduite.

Une réunion au cabinet BORSUS est fixée le lundi 26 juin (à 9 heures).

POUR INFO

### 3. JURIDIQUE

#### 3.1. Honoraires - HOAI

Compte-rendu de la réunion chez ARCO : exposé des représentants de l'Etat allemand.  
POUR INFO

### 4. CONSEIL NATIONAL – Cfg-OA

#### 4.1. Compte-rendu de la séance du 2 juin

POUR INFO : ce point n'est pas abordé.

### 5. FINANCES

/

### 6. COMMUNICATION

/

### 7. INFORMATIQUE

/

### 8. DIVERS

#### 8.1. Séances d'informations sur les élections

POUR INFO

#### 8.2. Pôle Logement

DÉCISION : le Cfg-OA désigne Catherine GUILLAUME en tant que membre effectif au sein du Pôle Logement et décide de lancer un appel à candidat au sein du Conseil de Namur pour désigner un membre suppléant.

#### 8.3. UIA healthcare – représentation de la Belgique

Présentation : Nicolas VAN OOST.

DÉCISION : le Cfg-OA soutient la candidature de Nicolas VAN OOST en tant que représentant de la Belgique au sein de l'UIA Healthcare lors de la prochaine séance du CNOA et ce uniquement si l'Ordre ne doit pas se réaffilier et payer une cotisation.

FIN DE LA REUNION : 17h45